

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 novembre 2019

Pour un Pacte vert européen en phase avec les besoins des territoires

Dans quelques jours débutera la COP 25 à Madrid sur le climat, la nouvelle Commission européenne avec à sa tête Ursula VAN DER LEYEN qui s'est engagée en faveur de l'adoption d'un **Pacte vert** (Green Deal), entrera en fonction.

Le Parlement européen débat en ce moment même sur ces questions lors de la plénière qui se tient cette semaine à Strasbourg. Il proposera l'adoption d'une résolution décrétant l'urgence climatique et donc l'urgence à agir.

Cette mobilisation sans précédent des Institutions européennes est un bon signe dans un contexte marqué par les incertitudes qui s'expriment sur la capacité de l'Union européenne à répondre aux défis actuels et aux besoins des populations et des territoires. Ces derniers sont immenses et une partie des solutions résident naturellement dans les orientations, les politiques et dispositifs financiers européens qui sont actuellement en cours d'adoption.

Il convient d'aller plus loin en formalisant notamment l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et en renforçant notre ambition 2030 en matière de réduction des émissions.

Le Pacte vert que la Présidente VAN DER LEYEN s'est engagée à présenter dans les 100 jours suivant l'entrée en fonction de la nouvelle Commission constitue un engagement fondateur dont la déclinaison **doit impérativement être en phase avec le potentiel d'action et les besoins des territoires**.

Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, Président de l'AFCCRE, ainsi que **Ronan DANTEC**, Sénateur, Conseiller municipal de Nantes, Porte-Parole Environnement, climat et développement durable de l'AFCCRE, **saluent les messages qui déclarent l'urgence climatique et rappellent la nécessité d'accélérer la transition écologique à l'échelle des territoires au bénéfice des populations** : seuls des investissements massifs en faveur de la rénovation énergétique, du développement des énergies renouvelables ou encore en faveur du déploiement de modes de déplacements alternatifs à la voiture pourront permettre la réalisation des objectifs ambitieux que portent l'Union européenne et donner de la crédibilité à son action. Ils doivent trouver une réponse dans les propositions que formulera la Commission européenne dans le cadre de son « Green Deal ».

Ronan DANTEC souligne « *le besoin de disposer d'un budget européen qui soit à la hauteur et en cohérence avec l'ambition portée par l'UE, mais également de développer des dispositifs adaptés à l'action des collectivités territoriales* ».

Contact : Sabine MARTORELL
Cheffe de projets
Pôle Territoires et cohésion
Tél : +33 2 38 77 86 10
Mel : sabine.martorell@afccre.org

AFCCRE

www.afccre.org | 20 rue Alsace Lorraine 45000 Orléans France
E-mail : ccrefrance@afccre.org | Tél : +332 38 77 83 83